

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**Numéro de fiche : 1  
Révision : 22/06/2011  
P1/7**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT DE LA SOCIETE****IDENTIFICATION DE LA PREPARATION : TECHNO-BIO 2 S**  
**FAMILLE CHIMIQUE :** DEMOULANT**DESCRIPTION DU PRODUIT :** LIQUIDE CLAIR**FOURNISSEUR :** TECHNO-BAT IDF  
ZA DE LA BUTTE AUX GRES  
QUARTIER DES FOLIES  
91290 ARPAJON**NUMEROS DE TELEPHONE EN CAS D 'URGENCE :**  
TEL 01 64 90 47 53

CENTRE ANTI-POISON 01.40.05.48.48

**NUMEROS DE TELEPHONE NON URGENT**  
Pour des conseils d'utilisation ou information générale sur le produit : 33(0) 3.44.78.73.38**2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

Composition et formulation confidentielles contient des huiles très raffinées, ester d'huile végétal, huile de synthèse, produits végétaux, agents anti-rouille, ne contient pas de solvant aromatiques mais désaromatisées et de l'ester d'huile végétale.

**-SUBSTANCE** **-PREPARATION** **Matière principale huile végétale + base  
d'huile hydrotraité****CONSTITUANT CONTRIBUANT AU DANGER :**N° CAS : 64-742-46-7  
N° EINEC 265-148-2

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**

Numéro de fiche : 1  
Révision 22/06/2011

P2/7

### **3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**PRINCIPAUX DANGERS :**

*Effet néfaste pour la santé :* cette préparation n'est pas classé comme dangereuse pour la santé.

**Dangers physique et chimiques :**

*Incendie ou explosion :* Produit non classé comme inflammable.  
Cette préparation n'est pas classé comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE

*Risque spécifiques :* Ce produit n'est pas classé comme substance dangereuse selon les critères CEE.

### **4. MESURE DE PREMIER SECOURS**

**Inhalation :** Retirer les vêtements souillés après contact avec la peau  
**Contact avec la peau :** Rincer à l'eau avec du savon  
**Contact avec les yeux :** Rinçage à l'eau courante IMMEDIATEMENT en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes.  
**Ingestion :** Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin

*D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.*

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**  
fiche : 1

Numéro de

Révision : 22/06/2011  
P3/7

## **5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyen d'extinction :** Mousse, Poudre, Dioxyde de Carbone, Eau pulvérisé

**Moyen d'extinction déconseillé :** Jet d'eau bâton

**Risques particuliers dus au produit à ses résidus de combustion ou au gaz de combustion :**

En cas d'incendie il peut y avoir dégagement d'oxyde de carbone CO et de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>.

**Equipement spécial de protection dans la lutte contre l'incendie :**

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

**Recommandations :**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminé doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles :**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8

Précautions pour la protection de l'environnement :

---

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**

Numéro de fiche : 1  
Révision : 22/06/2011  
P4/7

---

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Prévention des incendies :**

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

## **8. CONTROLE DE L 'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **PROTECTION INDIVIDUELLES :**

**Mesure d'ordre technique :**

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

**Protection respiratoire :**

Non applicable

**Protection du corps :** Pas de protection spécifique pour un usage normal du produit, dans le cas d'une utilisation intense (ex : fabrication du produit en usine) où l'utilisateur est en contact constant avec le produit des vêtements de protection appropriés seront nécessaires.

**Protection des mains :**

Gant imperméable

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection.

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**Numéro de fiche : 1  
Révision : 22/06/2011  
P5/7**9. CONTROLE DE L 'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Masse volumique :	<1
Caractère Acide-base de la préparation :	NEUTRE
Solubilité de la préparation dans l'eau :	INSOLUBLE
Tension de la vapeur à 50°C des composants volatiles :	NON CONCERNES
Etat physique :	Liquide fluide
Intervalles de point éclair :	(PMCC-ASTMd93 )= >68°C
PH à 20°C :	NON DETERMINE
Température d'auto-inflammation :	NON DETERMINE
Température de décomposition :	NON DETERMINE
Température moyenne de distillation des solvants contenus :	NON DETERMINE
Point éclair :	>100°C

**10. STABILITE ET REACTIVITE**

La préparation est stable aux conditions de manipulations et de stockage recommandés dans la rubrique 7.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

BIODEGRADABILITE : Facilement récupérable en milieu aquatique. Biodégradabilité à 28 jours >60% BASE VEGETAL > 96% à 28 jours BASE HYDROTRAITE > 70% à 28 jours.

---

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**

Numéro de fiche : 1  
Révision : 22/06/2011

P6/7

---

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréé. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le code de l'environnement, selon l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'article L.541-1 à l'article L.541-50 se trouvant au livre V (prévention des pollutions, des risques et des nuisances), titre IV (déchets), chapitre I (élimination des déchets et récupération des matériaux).

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de L'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite < toutes préparations > 88/ 379/ CE et de ses adaptations. Le N° CEE n'est pas applicable  
A aussi été pris en compte la directive 94/69/ CE portant 21<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses). Symbole (s) : non applicable selon les directives CE.

**Dispositions particulières :**

Nomenclature des installations classées. (France) (pour quantité lire Quantité totale présente dans l'installation) . Cette préparation relève d'une nomenclature spécifique.

---

Nom du produit : **TECHNO-BIO 2 S**

Numéro de fiche : 1  
Révision : 22/06/2011  
P7/7

---

## **16. AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique I sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour répondre aux exigences des lois et des réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.